Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit de porter de la soie, sauf une surface de deux, trois ou quatre doigts.

‘Umar ibn Al-Khaṭṭâb (qu’Allah l’agrée) a dit : Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit de porter de la soie, en disant : « sauf de tel à tel endroit », et il leva l’index et le majeur. Dans une version de Muslim : « Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit de porter de la soie, sauf une surface de deux, trois ou quatre doigts. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit aux hommes de porter de la soie, à l’exception de ce qui est cité dans ce hadith. Dans la version commune aux deux livres de Al-Bukhârî et de Muslim, la permission concerne l’espace de deux doigts. Et dans une version de Muslim, trois ou quatre doigts. On opte donc pour le chiffre le plus grand, ce qui signifie qu’il est permis de porter une surface de soie grande comme quatre doigts.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3002